

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23835**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris XII - Paris Est Créteil , Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier, 128 Droit, sciences politiques, 122 Economie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours-type : Gestion de patrimoine

L'objectif du Master Gestion de patrimoine est de certifier des spécialistes en gestion de patrimoine aptes à développer les meilleures stratégies de gestion de patrimoine - qu'ils auront appris à maîtriser à partir d'une connaissance approfondie des principes financiers, juridiques et fiscaux- et des techniques de vente. La spécialité vise à former des professionnels en mesure de définir des offres d'allocations d'actifs qui prennent en compte les souhaits spécifiques de leurs clients, que ce soit en termes de fiscalité, de prise de risque, de rentabilité attendue, d'horizon d'investissement ou de supports. A ce titre, le master constitue une certification d'excellence dans des domaines tels que :

La fiscalité (personnelle et des dirigeants, du patrimoine, internationale):

- L'analyse du risque fiscal
- Le droit (famille, succession...)
- Les investissements immobiliers (du point de vue juridique, fiscal et financier)
- Les montages financiers, les stratégies de diversification, l'évaluation d'entreprise
- Le management de la relation commerciale.

A l'issue du Master à Gestion de patrimoine, le diplômé est capable de :

- Réaliser le bilan patrimonial d'un particulier (les actifs qu'il possède), tenant compte des caractéristiques de la personne, de sa famille, de sa situation financière et professionnelle, de son aversion au risque, de son histoire et de ses objectifs patrimoniaux.
- Concevoir des stratégies patrimoniales globales intégrant : le couple rentabilité/risque des actifs dans lesquels le patrimoine peut être investi, la transmission du patrimoine tenant compte de la fiscalité et des problématiques familiales, les besoins financiers à venir, les risques juridiques et fiscaux des montages proposés
- Conseiller un épargnant individuel dans ses choix pour constituer un patrimoine, diversifier ses investissements, assurer la rentabilité de son épargne, préparer sa retraite ou envisager sa succession, dans un contexte français ou international.
- Définir des offres d'allocations d'actifs (financiers, immobiliers...) répondant aux souhaits et aux possibilités spécifiques du client...
- Faire de la veille juridique, fiscale et financière afin de faire évoluer les préconisations patrimoniales réalisées.
- Argumenter, convaincre et adapter les propositions dans une optique commerciale ; démontrer l'intérêt stratégique et financier de l'opération proposée.
- Coordonner le travail de spécialistes (notaires, experts-comptables, banquiers, assureurs, avocats, agents immobiliers et autres gestionnaires d'actifs).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

- Banques/Finances/Assurances
- Audit et conseil
- Fusions & Acquisitions
- Notariat
- Droit

Conseiller fiscal / Conseillère fiscale

Gérant(e) de patrimoine

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1501 : Gérance immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

K1902 : Collaboration juridique

C1207 : Management en exploitation bancaire

Réglementation d'activités :

Le master :

- Confère la compétence juridique appropriée ;
- est un diplôme de master permettant de justifier du niveau I de capacité professionnelle – intermédiation (art. A. 512-6 du code des assurances);
- est un diplôme délivré au nom de l'État, d'un niveau supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales (Décret n°2008-355 du 15 avril 2008 modifiant le décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1

UE 1 : Fondamentaux de la gestion (15 ECTS)

UE 2 : Environnement global 1 (15 ECTS)

Semestre 2

UE 3 : Fondamentaux de la finance (15 ECTS)

UE 4 : Environnement global 2 + Stage obligatoire d'une durée minimale de 3 mois qui peut débuter le 1er mars (15 ECTS)

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

UE 1 : Fiscalité (17 ECTS) :

- Fiscalité personnelle
- Fiscalité du patrimoine
- Fiscalité internationale
- Risques fiscaux

UE 2 : Droit (17 ECTS) :

- Droit de la famille
- Ingénierie juridique patrimoniale
- Ingénierie immobilière
- Droit de la gestion de patrimoine

UE 3 : Finance (10 ECTS) :

- Évaluation et transmission d'entreprise
- Gestion de portefeuille
- Mathématiques financières
- Produits financiers et d'assurance

UE 4 : Pratiques professionnelles (16 ECTS) :

- Anglais
- Approche globale du patrimoine
- Stratégies patrimoniales
- Négocier et vendre
- Mémoire
- Expérience professionnelle

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté ministériel du 16 juillet 2015 portant accréditation de l'université Paris-Est-Créteil à délivrer des diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 16 juillet 2015 portant accréditation de l'université Paris-Est-Créteil à délivrer des diplômes nationaux

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Gustave Eiffel

Mail des Mèches

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Historique de la certification :